

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

Mise au concours de lots de distillerie.

La fourniture de 6345 hectolitres d'alcool absolu à livrer à l'administration fédérale des alcools pendant la campagne de 1888/89 est mise au concours, en conformité de l'article 2 de la loi fédérale sur les spiritueux et des dispositions du cahier des charges du 9 septembre 1887, modifié par le conseil fédéral.

Les offres devront être adressées par écrit, du 14 au 31 mai 1888, à l'administration fédérale des alcools à Berne, qui enverra, sur demande, des formulaires de soumission et des exemplaires du cahier des charges.

Berne, le 27 avril 1888. [3].

Département fédéral des finances.

Mise au concours.

L'administration soussignée met au concours la fourniture de :

- 2500 mètres de cretonne écrue, large de 150 cm., pour draps de lit;
- 2300 mètres de toile écrue, sans jute, large de 105 cm., pour pailleasse;
- 150 mètres de toile écrue, façonnée, large de 50 cm., pour essuie-mains.

Les échantillons se rapportant seulement à la qualité sont déposés au bureau de l'administration et seront envoyés sur demande.

Les prix sont fixés franco d'emballage et de port à la station de chemin de fer suisse la plus rapprochée du fournisseur.

Les offres, accompagnées d'échantillons et indiquant le terme de livraison, doivent être remises affranchies à l'administration soussignée, d'ici au 14 mai 1888.

Berne, le 25 avril 1888. [3..].

*Administration du matériel fédéral de guerre,
section technique.*

Mise au concours.

Un concours est ouvert pour pourvoir les places suivantes :

Receveur au bureau principal de péages à créer à la gare des Volandes à Genève. Traitement maximum 3000 francs par an.

Contrôleur à ce même bureau. Traitement maximum 2600 francs par an.

Receveur au bureau secondaire de péages à créer à la station de Chêne près Genève. Traitement maximum 2000 francs par an.

Eventuellement 2 à 3 places d'aides de l'administration des péages avec un traitement de 1500 francs pour commencer.

S'adresser, d'ici au 3 mai prochain, à la direction des péages à Genève.
Berne, le 19 avril 1888. [3...]

Direction générale des péages.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Chef** de bureau au bureau principal des postes à Genève. S'adresser, d'ici au 11 mai 1888, à la direction des postes à Genève.

2) **Chargeur** postal et garçon de bureau à Genève. S'adresser, d'ici au 11 mai 1888, à la direction des postes à Genève.

- 3) **Deux commis** de poste à Berne. S'adresser, d'ici au 11 mai 1888, la direction des postes à Berne.
- 4) **Chargeur** postal à Berne. S'adresser, d'ici au 11 mai 1888, à la direction des postes à Berne.
- 5) **Dépositaire** postal, facteur et messenger à Dierikon (Lucerne). S'adresser, d'ici au 11 mai 1888, à la direction des postes à Lucerne.
- 6) **Chargeur** postal à Zurich. S'adresser, d'ici au 11 mai 1888, à la direction des postes à Zurich.
- 7) **Chargeur** postal, facteur et garçon de bureau à Davos-Platz (Grisons). S'adresser, d'ici au 11 mai 1888, à la direction des postes à Coire.
- 8) **Télégraphiste** à Niederscherli (Berne). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 19 mai 1888, à l'inspection des télégraphes à Berne.

-
- | | |
|---|---|
| 1) Sous-chef-facteur de lettres à Genève. | } S'adresser, d'ici au
4 mai 1888, à la di-
rection des postes à
Genève. |
| 2) Facteur postal à la Plaine (Genève). | |
| 3) Chef de bureau au bureau principal des postes à Genève. | |
- 4) **Administrateur** postal à Bex (Vaud). S'adresser, d'ici au 4 mai 1888 à la direction des postes à Lausanne.
- 5) **Chargeur**, graisseur et facteur à l'agence de messageries suisses à Domo d'Ossola (Italie). S'adresser, d'ici au 4 mai 1888, à la direction des postes à Lausanne.
- 6) **Administrateur** postal à Wetzikon (Zurich). S'adresser, d'ici au 4 mai 1888, à la direction des postes à Zurich.
- 7) **Facteur** postal à Unterneuhaus (Schaffhouse). S'adresser, d'ici au 4 mai 1888, à la direction des postes à Zurich.
- 8) **Télégraphiste** à Bex. Traitement annuel 240 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 9 mai 1888, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.
- 9) **Télégraphiste** à Uetendorf (Berne). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 9 mai 1888, à l'inspection des télégraphes à Berne.
- 10) **Télégraphiste** à Unterwetzikon (Zurich). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 9 mai 1888, à l'inspection des télégraphes à Zurich.
- 11) **Télégraphiste** à Bevers (Grisons). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 9 mai 1888, à l'inspection des télégraphes à Coire.
-

Tableau des trains ayant circulé pendant le mois de mars 1888 sur les chemins de fer suisses et des retards qu'ils ont subis.

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.	26.	27.	28.	29.	30.	31.	32.	
Désignation des lignes.	Longueur des lignes en exploitation.	Dont à double voie.	Total des trains expédiés.					Nombre total parcouru de		Des kilomètres de trains appartiennent:			Un kilomètre exploité est parcouru par kilomètre d'essieux.	Retards à l'arrivée à la gare destinataire.					Cause des retards.				Nombre pour cent:		Coïncidences manquées:		Nombre des kilomètres		Parcours moyen par heure de marche, y compris les arrêts.			
			Ordinaires.			Extraordinaires.		Kilomètres de trains.	Kilomètres d'essieux.	aux trains ordinaires, directs, omnibus et mixtes.		à chaque train en moyenne.		Trains express et omnibus.		Trains mixtes.			Total des retards.	Sur la ligne elle-même.				des trains ordinaires ayant subi des retards comparé au nombre total des trains.	au mois correspondant de l'année précédente.	par les trains directs et omnibus.	par les trains mixtes.	de trains	d'essieux	par retard sur la ligne elle-même.	Trains directs et omnibus.	Trains mixtes.
			Trains express et omnibus.	Trains mixtes.	Trains de marchandises.	Trains express et omnibus.	Trains de marchandises.			Nombre.	Retard moyen.			Retard le plus fort.	Nombre.	Retard moyen.	Retard le plus fort.	Par les correspondances étrangères.		Ensuite d'accidents et d'influences atmosphériques.	Service des gares et des trains.	Total.	Nombre.									
			Kilomètres.	Trains.			Trains.		Kilomètres.		Kilomètres de trains.			Minutes.		Minutes.							Nombre.		Kilomètres.							
Nord-Est Suisse ¹⁾	689	90	5 497	1 302	982	6	530	321 186	8 260 491	264 345	39	11 990	22	22	82	—	—	—	22	13	9	—	9	0,18	0,36	11	—	35 682	917 833	27,1	17,3	
Suisse Occidentale et Simplon ²⁾	644	61	2 604	1 798	558	3	305	261 950	6 611 390	240 280	55	10 267	14	24	48	11	35	102	25	4	13	8	21	0,48	1,42	3	2	12 474	314 829	27,0	18,6	
Central-Suisse ³⁾	393	97	3 087	625	1 566	3	1	212 160	5 978 400	150 709	41	15 213	10	16	23	—	—	—	10	10	—	—	—	—	0,54	4	—	—	—	—	28,7	19,9
Jura-Berne-Lucerne	316	11	1 715	415	699	4	1	138 699	3 142 880	104 835	50	9 946	25	45	205	1	25	25	26	17	7	2	9	0,42	0,40	20	—	15 411	349 209	26,4	16,6	
Union-Suisse ⁴⁾	314	9	2 087	580	31	10	118	127 765	3 279 729	123 607	47	10 445	2	14	18	—	—	—	2	1	—	1	1	0,104	0,175	—	—	127 765	3 279 729	26,0	14,3	
Gothard	266	19	1 301	—	554	11	209	162 327	4 609 740	104 469	81	17 330	25	53	292	—	—	—	25	3	16	6	22*)	1,109	0,132	15	—	7 379	209 534	27,7	—	
Seethal argovien-lucernois	46	—	248	62	—	—	—	12 183	88 368	12 183	40	1 920	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,26	—	—	—	—	—	17,8	13,6
Emmenthal	43	—	248	248	—	—	20	10 904	155 456	10 664	22	3 616	1	14	14	—	—	—	1	—	—	1	1	0,120	1,101	—	—	10 904	155 456	28,3	22,4	
Jura neuchâtelois	40	—	651	124	—	—	20	12 758	163 634	12 400	16	4 091	6	17	35	—	—	—	6	6	—	—	—	—	0,118	—	—	—	—	—	20,18	15,9
Tössthal	40	—	279	62	52	—	1	11 370	108 754	10 013	30	2 719	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,159	—	—	—	—	—	22,4	14,9
Appenzell	26	—	—	754	52	—	—	8 732	82 812	8 472	12	3 186	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,6
Frauenfeld-Wyl	18	—	—	314	—	—	—	5 555	34 908	5 555	18	1 940	—	—	—	1	17	17	1	—	—	1	1	0,32	—	—	1	5 555	34 908	—	15,4	
Wädenswil-Einsiedeln	17	—	—	248	—	—	—	4 216	20 344	4 216	17	1 197	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,0
Lausanne-Echallens	15	—	—	258	—	—	—	3 800	37 076	3 800	15	2 472	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,4
Waldenburg	14	—	248	62	—	—	—	4 340	35 570	4 340	14	2 541	1	15	15	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,2	12,7
Tramelan-Tavannes	9	—	—	310	—	1	—	2 799	15 516	2 790	9	1 724	—	—	—	1	30	30	1	—	1	—	1	0,32	—	—	—	2 799	15 516	—	15,4	
Bödeli	9	—	186	—	65	—	—	1 751	16 724	1 426	8	1 859	1	13	13	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,2	—
Rorschach-Heiden	7	—	—	186	—	—	5	1 320	7 668	1 302	7	1 096	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,7
Birsigthal	7	—	—	674	—	4	—	4 746	48 908	4 718	7	6 987	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,6
Genève-Veyrier	6	—	—	558	—	50	—	3 636	20 052	3 336	6	3 342	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,4
Kriens-Lucerne	3	—	—	928	—	—	—	2 784	14 496	2 784	3	4 832	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,0
Totaux et chiffres moyens	2 922	287	18 151	9 508	4 559	92	1 205	1 314 931	32 732 916	1 076 244	39	11 203	107	34	292	14	33	102	121	56	46	19	65	0,24	0,59	53	3	20 230	503 584	26,7	16,9	
Au mois correspondant de 1887	2 891	287	17 836	7 933	4 345	24	1 352	1 263 586	32 119 381	1 035 354	41	11 111	162	23	298	35	29	113	197	44	14	137	151	0,29	—	55	8	6 857	142 207	26,3	17,4	

¹⁾ y compris la ligne du Betsberg.

²⁾ y compris les lignes Bulle-Romont, Régional du Val de Travers et Pont-Vallorbes.

³⁾ y compris raccordement de Bâle, la ligne du Sud-Argovien et Wohlen-Bremgarten.

⁴⁾ y compris les lignes de Rapperswil-Pfäffikon, de Wald-Rüti et du Toggenbourg.

*) Chutes d'avalanches.

Organe de publicité

pour

les avis en matière de transports et tarifs

des chemins de fer et bateaux à vapeur

sur

territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

Annexe à la feuille fédérale suisse et à la feuille officielle suisse du commerce.

N^o 17.

Berne, le 28 avril 1888.

III. Service des voyageurs et des bagages.

A. Service suisse.

149. (17/88) *Tarif des voyageurs et des bagages G B-S C B, A S B, du 1^{er} juin 1882. XV^{me} annexe.*

Le 1^{er} juin 1888 entrera en vigueur une XV^{me} annexe au tarif du 1^{er} juin 1882 pour le transport des voyageurs et des bagages entre le Gothard, d'une part, le Central suisse et le Sud de l'Argovie, d'autre part. Cette annexe contient la liste des billets de correspondance aller et retour, dont la suppression a été annoncée par le comité de direction du Central suisse sous chiffre 61 dans l'organe de publicité n^o 9, du 3 mars 1888.

Lucerne, le 24 avril 1888.

Direction

E. T. III. 1. B. 24.

du chemin de fer du Gothard.

150. (17/88) *Tarif des voyageurs, des bagages et des marchandises du chemin de fer funiculaire Biemme-Macolin.*

Tarif des voyageurs :

Simple course : montée fr. 1; descente 60 centimes.

Aller et retour : fr. 1. 50.

Les enfants au-dessous de 10 ans paient demi-place.

Les écoles paient 30 centimes par personne pour la simple course et 50 centimes pour aller et retour.

Abonnements : 20 courses simples pour fr. 12.

Chaque train spécial coûtera fr. 20.

Tarif des bagages :

Jusqu'à 10 kilogrammes, 20 centimes; au-delà de 10 kilogrammes, 2 centimes par kilogramme.

Tarif des marchandises :

Taxe par kilogramme : jusqu'à 500 kilogrammes, 1,5 centimes.

Bienne, le 25 avril 1888.

*Conseil d'administration
du funiculaire Bienne-Macolin.*

IV. Service des marchandises.

B. Service avec l'étranger.

151. ⁽¹⁷⁾/₈₈ *V^{me} partie des tarifs des marchandises austro-hongrois-suisse.*

*Livret 2, service avec la Hongrie, du 1^{er} novembre 1884.
II^{me} annexe.*

Une II^{me} annexe au livret 2 des tarifs pour vins en service austro-hongrois-suisse, du 1^{er} novembre 1884, entrera en vigueur le 15 mai 1888. Elle contient des taxes pour des *stations hongroises nouvellement admises* à ce service, ainsi que quelques *modifications et rectifications* au tarif principal.

On peut se procurer cette annexe gratuitement à notre bureau des tarifs.

Zurich, le 25 avril 1888.

E. T. IV. 2. B. k. 4. *Direction
des chemins de fer du Nord-Est suisse.*

Détaxes.

152. ⁽¹⁷⁾/₈₈ *Transports de céréales Roumanie-Suisse.*

Sur les *envois de céréales* par chargement de 10 000 kilogrammes de la *Roumanie* en destination de la *Suisse* (Zurich et les stations situées au-delà, à l'ouest et au sud) via *Buchs*, il sera accordé, en assimilation

avec la route via Romanshorn, une réduction de 4 centimes par 100 kilogrammes par voie de détaxe.

St-Gall, le 5 avril 1888.

*Direction
des chemins de fer de l'Union suisse.*

C. Service de transit.

153. ⁽¹⁷⁾/₍₈₈₎ *Tarifs communs internationaux pour diverses marchandises des ports de mer du nord de la France-Chiasso-transit, Pino-transit et Locarno, du 25 juillet 1887. Ajournement de l'introduction de la II^{me} annexe.*

La publication de la II^{me} annexe aux tarifs communs internationaux pour diverses marchandises des ports de mer du nord de la France à Chiasso-transit, Pino-transit et Locarno, du 25 juillet 1887, annoncée pour le 1^{er} mai 1888, sous chiffre 142, du n° 15 de l'organe de publicité du 14 avril 1888, ne pourra avoir lieu jusqu'à nouvel avis.

Une communication spéciale indiquera la date de la mise en vigueur définitive de cette annexe.

Berne, le 27 avril 1888.

*Direction
des chemins de fer du Jura-Berne-Lucerne.*

D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

154. ⁽¹⁷⁾/₍₈₈₎ *Tarif local des marchandises des chemins de fer en Alsace-Lorraine et du chemin de fer Guillaume-Luxembourg, du 15 octobre 1883. VII^{me} annexe.*

Le 1^{er} mai 1888 paraîtra la VII^{me} annexe au tarif local des marchandises, avec lequel le tarif uniforme des frais accessoires contenu dans la I^{re} annexe à la I^{re} partie du tarif allemand des marchandises, entrera en vigueur avec quelques modifications, notamment pour la station de Bâle (Alsace-Lorraine), ainsi que des modifications dans la rédaction du tarif exceptionnel pour certaines marchandises par colis isolés. Pour autant qu'il en résultera des majorations de taxes, celles plus basses actuellement en vigueur, ainsi que les prescriptions de tarif seront encore appliquées jusqu'au 15 juin 1888.

On peut se procurer cette annexe auprès de nos bureaux d'expédition.
Strasbourg, le 22 avril 1888.

*Direction générale impériale
des chemins de fer en Alsace-Lorraine.*

E. T. IV. 1. E. a. 3.

155. (17) ⁽⁸⁸⁾ II^me partie des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands.

Livret 8, chemins de fer badois-chemins de fer du Palatinat, du 1^{er} mars 1887. IV^me annexe.

Le 1^{er} mai 1888, entrera en vigueur la IV^me annexe au livret 8 du tarif des marchandises de l'Union sud-ouest-allemande (service Bade-Palatinat); elle contiendra entre autres une *nouvelle rédaction de la classification du tarif exceptionnel n° 2, division b.*

Carlsruhe, le 18 avril 1888.

E. T. IV. I. E. d. 23. *Direction générale
des chemins de fer de l'Etat grand-ducal badois*



Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1888
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.04.1888
Date	
Data	
Seite	154-156
Page	
Pagina	
Ref. No	10 068 884

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.